

**AVIS /
Registre des activités de traitement**

**Articles 13, 14 et 30 du règlement général sur la
protection des données (2016/679)**

Date de rédaction : 27 mars 2018

Il se peut que nous mettions à jour ou que nous révisions cet Avis/Registre des activités de traitement à tout moment, en vous en informant comme la législation applicable peut l'exiger. Votre droit à la portabilité des données et/ou à la limitation du traitement, le cas échéant, deviendra applicable le 25 mai 2018.

1. Responsable du traitement / Entreprise	Orion Pharma bvba Battelsesteenweg 455D BE – 2800 Malines Tél. : +32 15 64 10 20 BE-privacy@orionpharma.com
2. La personne responsable / la personne de contact	Personne de contact : Dr. Sieglinde Jastroch Orion Pharma Region CE Notkestraße 9, 22607 Hambourg Tél. +49 40 89 96 890 DE-datenschutz@orionpharma.com Coordonnées de la Déléguée à la protection des données : e-mail : Heidi Arala, privacy@orion.fi
3. Nom du fichier de données	Orion Pharma bvba (BE+NL) Fichier de données sur le recrutement
4. Finalité du traitement des données à caractère personnel/base juridique du traitement des données à caractère personnel	<p>La finalité du traitement des données à caractère personnel est de permettre la réalisation de la procédure de sélection pour les nouveaux employés et les stagiaires d'Orion Pharma Region CE et de permettre la mobilité interne.</p> <p>Orion Pharma Region CE peut avoir recours à des services externes pour ses activités et dans ce cadre, les données à caractère personnel peuvent être divulguées au fournisseur de services externe. Les données à caractère personnel sont communiquées pour bénéficier aux services externalisés comme les services de recrutement et d'évaluation personnelle.</p> <p>Nous pouvons partager vos informations avec des tiers, comme ceux qui nous soutiennent en réalisant des opérations techniques, comme le stockage de données et l'hébergement. Si la propriété ou le contrôle d'Orion Pharma CE ou de l'intégralité ou d'une partie de nos produits, services ou actifs changent, il se peut que nous divulguions vos données à caractère personnel au nouveau propriétaire, au successeur ou au cessionnaire.</p> <p>Le traitement des données à caractère personnel repose sur le consentement de la personne concernée (Règlement général sur la protection des données de l'UE Art, 6.1.a)</p>
5. Contenu du fichier de données	<p>Le fichier de données est susceptible de contenir des informations sur les groupes suivants, lorsque le traitement de ces données est nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les informations essentielles d'une personne (nom, date de naissance, coordonnées)

	<ul style="list-style-type: none"> - Informations sur l'entretien - Informations liées à la recherche d'emploi (p. ex. informations sur la formation, l'expérience de travail, les compétences linguistiques) - Candidature, CV et autres informations et pièces jointes éventuelles fournies par le candidat - Informations sur les évaluations personnelles et d'adéquation au poste - Informations sur l'autorisation de sécurité (avec le consentement séparé du candidat) - Informations précisées dans le processus de candidature
6. Source des informations	Les données à caractère personnel à traiter sont principalement fournies par le candidat lors du processus de recrutement. Dans le cadre de la recherche d'emploi, il se peut que des informations nécessaires soient obtenues auprès d'autres sources avec le consentement du candidat. Il se peut que des informations soient également collectées dans le cadre des opérations régulières du responsable du traitement.
7. Transfert et communication des données à caractère personnel en dehors de l'UE et de l'EEE	Les données à caractère personnel ne seront pas transférées ni communiquées en dehors de l'Union européenne (UE) ou de l'Espace économique européen (EEE).
8. Période de conservation des données à caractère personnel	<p>Le responsable du traitement conserve les données à caractère personnel pendant une période maximale de deux ans.</p> <p>Le responsable du traitement supprimera les informations lorsqu'il n'y a plus de finalité définie pour la rétention.</p>
9. Principes de protection du fichier de données	<p>A. Fichier de données manuelles</p> <p>Les données manuelles sont stockées dans une zone à l'accès limité, et sont uniquement disponibles pour les personnes autorisées.</p> <p>B. Informations électroniques</p> <p>La protection du fichier de données repose sur une protection technique des données (plusieurs mécanismes de sécurité) et les informations conservées au format électronique sont uniquement accessibles aux personnes autorisées.</p>
10. Droit d'accès et droit à la portabilité des données	<p>Après avoir fourni suffisamment de critères de recherche, la personne concernée disposera du droit d'accès aux données qui la concernent contenues dans le fichier de données sur le recrutement ou un avis indiquant que le fichier ne contient pas de telles données lui sera transmis. Dans le même temps, le responsable du traitement fournit à la personne concernée des informations sur les sources des données contenues dans le fichier, sur les utilisations des données dans le fichier et les destinations des données divulguées.</p> <p>La personne concernée a le droit à la portabilité des données (Règlement général sur la protection des données de l'UE, Art. 20), c.-à-d. le droit de recevoir ses données à caractère personnel, que la personne concernée a fournies au responsable du traitement et qui sont traitées par des moyens automatisés, sous une forme structurée et lisible par une machine et le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement, si le fondement du traitement est le consentement ou la réalisation d'un contrat entre le responsable du traitement et la personne concernée.</p>

	<p>La personne concernée qui souhaite avoir accès aux données qui la concernent, ou exercer son droit de portabilité des données, comme susmentionné, introduit une demande à cet effet auprès de la personne responsable, chez le responsable du traitement, en envoyant un document signé personnellement ou portant une autre vérification comparable.</p>
<p>11. Droit de retrait du consentement</p>	<p>Si le fondement juridique pour le traitement des données à caractère personnel est le consentement de la personne concernée, la personne concernée est en droit de retirer son consentement.</p> <p>La demande de retrait du consentement doit être introduite auprès de la personne responsable du fichier des données en envoyant un document signé personnellement ou portant une autre vérification comparable qui doit être adressé au représentant du responsable du traitement désigné à la section 2 des présentes.</p> <p>Le retrait du consentement ne rend pas illégal le traitement des données à caractère personnel effectué avant ce retrait.</p>
<p>12. Rectification, limitation du traitement et effacement</p>	<p>Un responsable du traitement rectifiera, effacera ou complètera, à sa propre initiative ou à la demande de la personne concernée, sans retard indu, les données à caractère personnel contenues dans son fichier de données si elles sont erronées, inutiles, incomplètes ou obsolètes pour la finalité du traitement.</p> <p>La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement la limitation du traitement si la personne concernée conteste l'exactitude des données à caractère personnel traitées, si la personne concernée affirme que le traitement est illégal et que la personne concernée s'oppose à l'effacement des données à caractère personnel et demande plutôt la limitation de leur utilisation ; si le responsable du traitement n'a plus besoin des données à caractère personnel aux fins du traitement, mais que la personne concernée en a besoin pour l'établissement, l'exercice ou la défense de réclamations en justice ; ou si la personne concernée s'oppose au traitement aux termes du Règlement général sur la protection des données de l'UE en l'attente de vérifier que les motifs légitimes du responsable du traitement priment sur ceux de la personne concernée. Lorsque le traitement est limité pour les raisons susmentionnées, la personne concernée qui a obtenu la limitation du traitement est informée par le responsable du traitement avant que la limitation du traitement ne soit levée.</p> <p>Si le responsable du traitement rejette la demande de la personne concernée pour la rectification d'une erreur, un certificat écrit est émis à cet effet. Ce certificat mentionne également les raisons du refus. Le cas échéant, la personne concernée peut saisir le Médiateur pour la protection des données.</p> <p>Le responsable du traitement adopte des mesures raisonnables pour notifier l'effacement aux responsables du traitement à qui les données ont été communiquées et qui traitent les données. Cependant, il n'y a aucun devoir de notification si cela s'avère impossible ou exagérément difficile.</p> <p>Les demandes pour exercer les droits susmentionnés de la personne concernée sont adressées au représentant du responsable du traitement désigné à la section 2 des présentes.</p>